

# COMMUNE DE SAINT MICHELL'OBSERVATOIRE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1<sup>er</sup> mars 2021

Date de la convocation : 17 février 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 01

Le premier mars deux mille vingt un à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prévu par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de monsieur Jean-Paul GROSSO, Maire en exercice.

Etaient présents : Tous les membres du conseil municipal à l'exception de :

- Mme Priscilla JEGO, absente excusée, pouvoir à M. Raymond ARMANET
- Mme Marie-Claire MABBUT, absente excusée
- M Raphaël OUVRARD, absent non excusé

Secrétaire de séance : Mme Séverine DAUMAS

En raison des conditions sanitaires et du nombre de personnes présentes, le conseil municipal a lieu dans la salle polyvalente.

Pour les motifs évoqués ci-dessus, monsieur le Maire propose au conseil municipal que la séance ait lieu à huis clos.

Dans la mesure où la commune ne dispose pas de moyens techniques pour assurer la retransmission en visio-conférence.

Le correspondant local du journal La Provence est autorisé à assister à la réunion. Le conseil municipal, à la majorité accepte que la séance du conseil se déroule à huis clos .

La séance est ouverte à 18 heures 35

Lecture du compte-rendu de la séance du 18 décembre 2020

### I) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET PRINCIPAL :

Monsieur le Maire donne acte au conseil municipal de la présentation du compte administratif de l'année 2020 pour le budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	817 954,32
Recettes	826 933,04
Excédent de clôture 2020	<b><u>+ 8 978,72</u></b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	745 516,19
Recettes	1 081 149,64
Excédent de clôture 2020	<b>+ <u>335 633,45</u></b>

Monsieur le Maire quitte ensuite la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote, à bulletin secret, à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget principal.

**II) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Monsieur le Maire, donne acte au conseil municipal du compte administratif de l'année 2020 pour le budget Eau et Assainissement , lequel peut se résumer ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	214 988,87
Recettes	273 508,35

Excédent de clôture 2020 **+ 58 519,48**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	475 552,46
Recettes	189 566,99

Déficit de clôture 2020 **- 285 985,47**

Monsieur le Maire quitte ensuite la salle. Le conseil municipal, à bulletin secret vote, à l'unanimité le compte administratif du budget de l'Eau et Assainissement.

**III) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET PRINCIPAL :**

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2020

**Après** s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

**Considérant** que les résultats du compte de gestion du budget principal du Receveur Municipal concordent avec ceux du Compte Administratif du Maire,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, votent à l'unanimité, le compte de Gestion du budget principal pour l'année 2020

**IV) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Après s'être fait présenter le budget Eau et Assainissement de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2020

**Après** s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

**Considérant** que les résultats du compte de gestion du budget Eau et Assainissement du Receveur Municipal concordent avec ceux du Compte Administratif du Maire,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, les membres du conseil municipal après en avoir délibéré votent, à l'unanimité le compte de Gestion du budget Eau et Assainissement pour l'année 2020

**V) MAISON BLANC – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE :**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le rapport d'analyse des offres et le procès-verbal de la commission d'appel d'offres pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la maison BLANC.

Quatre offres ont été déposées et étudiées par la commission. En fonction des critères définis dans le règlement de consultation, l'offre la mieux disante est celle de M. Gilles BROCCOLI, architecte, Le Barrasson 04160 CHATEAU ARNOUX.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'entériner la proposition de la commission d'appel d'offres et attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la maison BLANC à M. Gilles BROCCOLI pour la somme de 79 570,00 € HT

**VI) OUVERTURES DE CREDIT BUDGET PRINCIPAL :**

Considérant l'insuffisance de crédit sur les opérations n° 120 « Aménagement Village » et n° 147 « Travaux Ecole », monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder aux ouvertures de crédit suivantes qui seront reprises au budget primitif 2021 pour permettre le paiement de factures en attente.

Opération 120 - « Aménagement Village », Article 2128	+ 3 700,00 €
Opération 147- « Travaux école », Article 21312	+ 2 000,00 €

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

**VII) MODIFICATION FINANCEMENTS FRAT MAISON BLANC :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 18.12.2020 relative à la demande de subvention FRAT 2021 pour l'acquisition et la réhabilitation de la maison BLANC.

Après contact avec les services du conseil régional, il convient de scinder notre demande en deux : partie acquisition et partie réhabilitation.

La phase 1 : Acquisition pour 152 250,00 € fera l'objet d'un financement à hauteur de 10 % sur l'enveloppe FRAT 2020

La phase 2 : Réhabilitation pour un estimatif de 860 830,00 € HT fera l'objet d'un financement à hauteur de 10 % sur l'enveloppe FRAT 2021

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le plan de financement en conséquence.

Décision du Conseil municipal : Accord à l'unanimité

VIII) **MODIFICATION FINANCEMENT DETR 2021 PARKING LINCEL ET BARNIER :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise lors de la séance du 18.12.2020 relative à la demande de subvention DETR 2021 pour l'achat d'un terrain et la réalisation d'un parking à Lincel.

Compte-tenu des derniers échanges avec les services de l'Etat, il propose de porter le taux de subvention à 50 % et modifier ainsi le plan de financement

Subvention DETR (50 %)	11 135,00 €
Autofinancement (50 %)	11 135,00 €

**22 270,00 €**

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

IX) **FINANCEMENT ETUDE MISE EN PLACE PERIMETRE PROTECTION NORIA PHASE 2 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la procédure administrative de mise en conformité du champ captant de la Noria est en cours. La commune a obtenu pour cette opération une première subvention du Département de 2 800€ attribuée en 2016. Cette opération n'a pas pu bénéficier de subvention de la part de l'Agence de l'eau qui a arrêté de financer ces procédures administratives en 2019.

Aussi, il convient de solliciter un financement complémentaire du Département selon le plan de financement suivant :

Coût total de la procédure de mise en conformité	22 000€HT
Montant de la subvention du Département votée en 2016	2 800€
Montant de la subvention complémentaire sollicitée auprès du Département	12 600€
Montant total des subventions	15 400€
Taux de financement final	70%

Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité

**X) RENOUVELLEMENT COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :**

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code général des Impôts, une commission communale des impôts directs est prévue dans chaque commune. Elle est composée du Maire ou d'un adjoint ainsi que de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants choisis parmi les contribuables de la commune. Une liste double, soit 24 noms, doit être proposée par le conseil municipal à la DDFIP après chaque renouvellement de l'organe délibérant qui désignera 12 personnes pour constituer la commission.

Sont proposés : M.

Nom, Prénom	Date et lieu de naissance	Profession	adresse
<b>Commissaires titulaires</b>			
MASUCCO Isabelle	14.09.1970 FORCALQUIER	Contrôleur des impôts	L'Auberge Neuve.Lincel ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
PAREME Marie	02.09.1967 ST REMY (71)	Auxiliaire de vie	Le Bastier . ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
TAMBURINI Rémi	23.02.1979 CHAMPIGNY SUR MARNE(94)	Artisan plombier	Quartier Pourra ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
TRABUC Quentin	28.05.1996 MARSEILLE(13)	Charpentier	Lotissement Ste Anne ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
BRESSAND Christine	24.05.1973 MANOSQUE(04)	Agricultrice	Campagne le Sicou. ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
DUBOIS Marc	03.09.1948 TOURCOING(59)	Retraité	Quartier la Combe ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
MASSEL Nicole	29.05.1962 FORCALQUIER(04)	Guide de Pays	Le Village-Lincel ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
YERNAUX Maurice	19.08.1981 MANOSQUE(04)	Agriculteur	La Musardière ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
LATIL René	20.07.1949 LINCEL (04)	Retraité	Route du Cimetière.Lincel ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
DAMANCE Pierre-Yves	24.11.1953 ORAN(99)	Retraité	Quartier la Plaine.Lincel ST MICHEL L'OBSERVATOIRE

SAUSE Pierrette	08.01.1954 FORCALQUIER(04)	Retraitée	Quartier Les Crottes ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
STRATA Marie-Jeanne	01.04.1962 MARSEILLE(13)	Restauratrice	Route de l'Observatoire ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
<b>Commissaires Suppléants</b>			
PETA André	17.08.1932 MARSEILLE (13)	Retraité, ancien Maire	Quartier le Bastier ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
RIERA Pascale	28.09.1957 GRENOBLE (38)	Eleveuse	Campagne le Jas. Lincel ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
MAUREL Marie-Claire	07.11.1969 MANOSQUE(04)	Secrétaire de direction	Lotissement Ste Anne ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
CAMMAN Guy	06.04.1935 TOULOUSE(31)	Retraité	Rabieuse ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
GIRAUD Paulette	27.03.1950 FORCALQUIER(04)	Retraitée	La Combe d'Arnaud ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
JOLY Philippe	26.09.1958 FORCALQUIER(04)	Dentiste	Quartier Ste Anne ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
DAUMAS Séverine	11.06.1972 MARSEILLE(13)	Assistante d'éducation	Reculon. ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
JEGO Priscilla	23.8.1983 PARIS	Peintre en bâtiment	Rue Grande ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
MORENO Guy	04.08.1962 MARSEILLE(13)	Retraité	Lotissement Ste Anne ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
ARMANET Raymond	10.03.1953 JALLIEU (38)	Retraité	Quartier Pourra ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
COUTE Martine	07.10.1949 ST DENIS (75)	Retraitée	Rue du Pontin ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
LATIL Roland	11.12.1964 CHATEAU ARNOUX(04)	Chef d'entreprise	La Plaine. Lincel ST MICHEL L'OBSERVATOIRE

**XI ) ADHESION SYNDICAL INTERCOMMUNAL POUR L'EXPLOITATION DE LA FOURRIERE DE VALLONGUES :**

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux pouvoirs de police qui lui sont conférés (article I 2212-1 et L2212-2 du CGCT), il a obligation d'assurer la gestion des animaux errants ou abandonnés sur sa commune.

La commune n'ayant absolument pas les moyens d'assurer elle-même ces obligations (création de box fermés, contraintes sanitaires, personnel pour s'occuper des animaux récupérés...), il propose d'adhérer au syndicat intercommunal pour l'exploitation de la fourrière de Vallongues. Le montant annuel de la cotisation est fixé à 1,50 €/habitant.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

**XII ) FUSION DES REGIES CANTINE ET CLSH :**

Dans le cadre de la mise en place du nouveau logiciel « Portail Familles » qui va considérablement modifier le fonctionnement du service Cantine et CLSH (modalités d'inscription et de réservation par les familles, modalités de paiement ..) il convient de fusionner les deux régies en une seule et mettre en place entre la commune et la DGFIP une convention qui permettra le paiement en ligne des prestations (repas cantine ou inscriptions CLSH) dès la réservation sur le site par les parents.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

**XIII) AVENANT CPIE INTERVENTIONS MILIEU SCOLAIRE 2021 :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition d'avenant pour les interventions du CPIE en milieu scolaire pour l'année 2021. Le montant de la prestation s'élève à 3 600,00 € contre 3 400,00 € en 2020 pour le même nombre d'interventions, soit une augmentation de 200,00 €.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité



**XIV) ACQUISITIONS FONCIERES POUR ELARGISSEMENT CHEMIN COMMUNAL :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'en 2010 la commune avait procédé à l'acquisition, à titre gratuit de parcelles de terrain au quartier de la Combe pour l'élargissement du chemin communal n° 40. Les documents de bornage ont été réalisés et validés par les propriétaires concernés. Toutefois, ces actes n'ont pas été régularisés devant notaire. Il convient donc de finaliser cette dernière partie de la procédure.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de confier ce dossier à Maître Vincent BONDIL, notaire à Manosque. Il précise que les fais afférents seront à la charge de la collectivité.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

**XV) MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA POSTE :**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un rapport établi par la Poste relatif à l'activité constatée sur le bureau de St Michel. Il indique qu'il a été saisi par les responsables du secteur de Forcalquier pour proposer une diminution des horaires d'ouverture du bureau de St Michel.

Considérant l'importance de la présence postale dans nos villages dont les missions vont bien au-delà de la seule mission d'acheminement du courrier et de services bancaires, monsieur le Maire propose au conseil municipal le vote d'une motion pour le maintien et le développement d'un service public de proximité au travers de la Poste.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

**XVI) APPROBATION PROJET EDUCATIF :**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du Projet Educatif Territorial 2020-2023, du Projet Educatif Municipal ainsi que du Projet Pédagogique 2021-2024 pour l'Accueil Collectif de Mineurs.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ENTERINE** à l'unanimité le Projet Educatif Territorial 2020-2023, le Projet Educatif Municipal ainsi que le Projet Pédagogique 2021-2024 pour l'Accueil Collectif de Mineurs

**XVII) ADOPTION REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans les communes de 1 000 habitants et plus, il convient de mettre en place un règlement intérieur (article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Il donne lecture aux membres présents d'un projet de règlement élaboré en concertation avec l'ensemble des élus

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à la majorité (12 POUR, 1 CONTRE)

**ACCEPTE** le projet de règlement intérieur présenté par monsieur le Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

**Le Maire**

**Jean-Paul GROSSO**

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official seal. The seal is also in blue and contains the text "MUNICIPALITE DE SAINT-MICHEL L'ESPERTAIL" around the perimeter. The signature is stylized and appears to be "J.P. GROSSO".